Nuı	méro	SIRET* 4 0 1 6 2 3 1 6 0 0 0 0 1 7						Néant [	*
								Exercice N c 30/06/2	
				Brut 1		Amor	tissements, provisions	Net 3	
		Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	TES	Frais d'établissement *	AB		1	AC			
	PORE	Frais de développement *	CX			CQ			
	INCOR	Concessions, brevets et droits similaires	AF		989	AG	989		
	TIONS	Fonds commercial (1)	AH	22	867	AI		22	86
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK -			
	IMMOI	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL			м			
	ES	Terrains	AN			40			
ISE*	ORELI	Constructions	AP	60	580	AQ	58 458	2	12
OBIL	CORF	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			AS	80 603		01
IMM	TIONS	Autres immobilisations corporelles	AT			AU	122 548	21	
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	144	110	w	122 340	21	00
A	IMMO	Avances et acomptes	AX			AY -			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	cs			CT -			
	TERES	Autres participations	CU			cv			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB			BC			
	IONS F	Autres titres immobilisés	┨						
	LISAT	Prêts	BD			BE			
	MMOB	Autres immobilisations financières*	BF			BG			
		TOTAL (II)	BH			BI			
						3K	262 600	61	
		Matières premières, approvisionnements	BL	5		BM		5	90
	KS *	En cours de production de biens	BN			30			
	STOCKS *	En cours de production de services	BP			3Q			
L		Produits intermédiaires et finis	BR			BS			
CULA		Marchandises	BT	10		BU		10	50
, CIR		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	14		BW		14	56
ACTIF CIRCULANT	NCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6		BY		6	47
1	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	238		CA		238	79
	_	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			cc			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD _			CE			
	ΔI	Disponibilités	CF	12	222	CG		12	22
		Charges constatées d'avance (3)*	СН			CI			
	tion	TOTAL (III)	CJ	288	458	CK		288	45
mptes	de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Col	le régu	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ						
	ō	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	_	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	co	612	664	1A	262 600	350	06
	vois :	(1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP			(3) I	Part à plus d'un an CR		



Dé	signa	ion de l'entreprise SARL L'ENTRETEMPS		]	Néant [	*
	Ü	·				
				Ex	kercice N	1
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA		7	622
	1	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b>	DC			
		Réserve légale (3)	DD			762
į	ES	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
		Réserves réglementées (3)*( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF			
	X I	Autres réserves  ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	DH	(	518	491)
	E E	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		130	974
		Subventions d'investissement	DJ			
		Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(	 379	132)
- spi		Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Autres fonds	opres	Avances conditionnées	DN			
Autre	prd	TOTAL (II)	DO			
		Provisions pour risques	DP			
ision	arge	Provisions pour charges	DQ			
Provisions	et ch	TOTAL (III)	DR			
		Emprunts obligataires convertibles	DS			
		Autres emprunts obligataires	DT			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		38	927
(		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV		166	
) DE	( <del>+</del> )	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	,		
	la	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		184	718
		Dettes fiscales et sociales	DY		339	133
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
		Autres dettes	EA			
Con	npte	Produits constatés d'avance (4)	EB			
108	,	TOTAL (IV)	EC		729	 196
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		350	064
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
IS	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
RE	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		357	233
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН		10	256



	général des impô		SARL L'E	NTRETEMPS							Néant	*
		1							Exercice N			
						France		E	xportations et intracommunautaires		Total	
	Ventes de	e marchano	dises*		FA	119	390	FB		FC	119	390
	D 1 .:		biens *		FD	552	397	FE		FF	552	397
NO	Productio	on vendue	services *		FG	21	354	FH		FI	21	354
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres	d'affaires	nets *		FJ	693	142	FK		FL	693	142
PLOI	Production	on stockée*	ķ							FM		
D'EX]	Production	on immobil	lisée*							FN		
ILS I	Subventi	ons d'explo	oitation							FO		
CODE	Reprises	sur amortis	ssements et pro	ovisions, transferts de cl	harges* (9)					FP		
N.	Autres pr	roduits (1)	(11)							FQ		2
						To	otal des p	roduits d'	exploitation (2) (I)	FR	693	144
	Achats de	e marchano	dises (y compr	is droits de douane)*						FS	41	685
	Variation	n de stock (	(marchandises)	*						FT	( 4	200
	Achats de	e matières	premières et a	ıtres approvisionnemen	ts (y compr	is droits de d	ouane)*			FU	209	755
-	Variation	n de stock (	matières prem	ières et approvisionnem	ents)*					FV	5	600
NOIL	Autres ac	chats et cha	arges externes	(3) (6 bis)*						FW	108	834
)ITA	Impôts, ta	axes et ver	sements assim	ilés*						FX	9	105
XPL(	Salaires e	et traitemer	nts*							FY	127	352
S D'E	Charges	sociales (10	0)							FZ	26	314
CHARGES D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*										12	027
СНА	DOTATIONS D'EXPLOITATION		GB									
	OOTA	Sur actif	circulant : dota	ations aux provisions*						GC		
	D'E	Pour risq	ues et charges	: dotations aux provisio	ons					GD		
	Autres ch	harges (12)	ı							GE	1	709
						To	tal des c	harges d'e	xploitation (4) (II)	GF	538	185
	ÉSULTAT	D'EXPLO	OITATION (I	- II)						GG	154	959
opérations en commun	Bénéfice	attribué ou	ı perte transfér	ée*					(III)	GH		
opér en cc	Perte sup	portée ou l	bénéfice transf	éré*					(IV)	GI		
Š	Produits	financiers	de participation	ns (5)						GJ		
CIER	Produits	des autres	valeurs mobili	ères et créances de l'act	if immobili	sé (5)				GK		
PRODUITS FINANCIERS	Autres in	ntérêts et pr	oduits assimile	és (5)						GL		
TS FI	Reprises	sur provisi	ons et transfer	ts de charges						GM		
DUI	Différenc	ces positive	es de change							GN		
PRC	Produits	nets sur ce	ssions de valeu	ırs mobilières de placen	nent					GO		
~							Tota	l des prod	uits financiers (V)	GP		
CHARGES FINANCIERES				sements et provisions*						GQ		
VANC			assimilées (6)							GR	9	422
3S FIL			es de change							GS		
ARGI	Charges	nettes sur c	cessions de val	eurs mobilières de place	ement					GT		
	<u> </u>						Total	des charg	es financières (VI)	GU	9	422
			IER (V - VI)	2						GV	( 9	422
3 - R	ESULTAT	COURA		MPÔTS (I - II + III - IV OIS : voir tableau n° 2053) * I						GW	145	536



# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A

Produits exceptionnels sur opérations de gestion   HA		uu Coue	generai de	s impossy				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion   Hab   Produits exceptionnels sur opérations on capital "   Hab   Produits exceptionnels sur opérations on capital "   Hab	Do	ésigna	tion d	el'entreprise SARL L'ENTRETEMPS			Néant [	*
Produits exceptionnels aur opérations en capital *   HB							Exercice N	l
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)  Charges exceptionnelles sur opérations en capital *  Br  Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)  R6  R5  A - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)  Participation des salariés aux résultats de l'entreprise  (IX)  Impôts sur les bénéfices *  (IX)  TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + III + IX + X)  IM  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X  IM  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII		જ્	Prod	uits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	7	737
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)  Charges exceptionnelles sur opérations en capital *  Br  Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)  R6  R5  A - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)  Participation des salariés aux résultats de l'entreprise  (IX)  Impôts sur les bénéfices *  (IX)  TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + III + IX + X)  IM  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X  IM  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII	STIC	NNEI	Prod	uits exceptionnels sur opérations en capital *		НВ		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)  Charges exceptionnelles sur opérations en capital *  Br  Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)  R6  R5  A - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)  Participation des salariés aux résultats de l'entreprise  (IX)  Impôts sur les bénéfices *  (IX)  TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + III + IX + X)  IM  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X  IM  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII	RODU	EPTIC	Repr	ises sur provisions et transferts de charges		HC		
A - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)  Participation des salaries aux résultats de l'entreprise (JX)  Impôts sur les bénéfices * (X)  III  TOTAL DES PRODUTIS (I + III + V + VII)  III 77  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  III 95  5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)  III 97  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  III 97  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX +	Д	EXC		Total des produits exce	otionnels (7) (VII)	HD	7	737
A - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)  Participation des salaries aux résultats de l'entreprise (JX)  Impôts sur les bénéfices * (X)  III  TOTAL DES PRODUTIS (I + III + V + VII)  III 77  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  III 95  5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)  III 97  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  III 97  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX +		LES	Char	ges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	5	798
A - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)  Participation des salaries aux résultats de l'entreprise (JX)  Impôts sur les bénéfices * (X)  III  TOTAL DES PRODUTIS (I + III + V + VII)  III 77  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  III 95  5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)  III 97  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  III 97  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX +	GES	NNET	Char	ges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
A - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)  Participation des salaries aux résultats de l'entreprise (JX)  Impôts sur les bénéfices * (X)  III  TOTAL DES PRODUTIS (I + III + V + VII)  III 77  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  III 95  5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)  III 97  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  III 97  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX +	CHAF	EPTIO	Dota	ions exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise  TOTAL DES PRODUTTS (I + III + V + VII)  TOTAL DES PRODUTTS (I + III + V + VII)   III   IIII   III   III   III   IIII   III   IIII   III   III   III   IIII   III   IIII   IIII   IIII   III   IIII   III		EXC		Total des charges except	ionnelles (7) (VIII)	нн	5	798
TOTAL DES PRODUTS (I + III + V + VII)  TOTAL DES PRODUTS (I + III + V + VII)  TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)  IM  5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)  (1) Dont produits des partiels sur opérations à long terme  (2) Dont  produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)  (3) Dont  - Crédit-bail immobilier  (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)  IB  (5) Dont produits concernant les entreprises liées  (6) Dont inferêts concernant les entreprises liées  (6) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)  Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)  (6) Dont transferts de charges  (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)  (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)  (12) Dont primes et cotisations  (13) Dont primes et cotisations  (14) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)  (15) Dont primes et cotisations  (16) Dont primes et cotisations  (17) Dont primes et cotisations  (18) Dont primes et cotisations  (19) Dont primes et cotisations  (19) Dont primes et cotisations  (19) Dont primes et cotisations  (20) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)  (21) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)  (22) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)  (23) Dont primes et cotisations  (24) Dont primes et cotisations  (25) Dont primes et cotisations  (26) Dont primes et cotisations  (27) Dont en devances pour concessions de brevets, de licences (produits)  (28) Detail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (?) et le Charges exceptionnelles  (28) Detail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (29) Detail des produits et charges ex	4	- RÉ	SUL	AT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		Н	1	938
TOTAL DES PRODUTS (1+ III+ V + VII)	Pa	articip	ation	les salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	нј		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	In	npôts	sur les	bénéfices *	( <b>X</b> )	нк	16	501
Section   Sect				TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + V	II)	HL	700	881
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme  (2) Dont   produits de locations immobilières   FIV				TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI +	VIII + IX + X)	нм	569	907
C2   Dont   Produits de locations immobilières   Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)   IG	5	- B	ÉNÉF	CE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	130	974
(2) Dont   Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)   1G    (3) Dont   Crédit-bail immobilier   HQ    (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)   HH    (5) Dont produits concernant les entreprises liées   IJ    (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées   IK    (6) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)   RC    (6) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)   RC    (7) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)   RD    (8) Dont primes et cotisations   A3    (10) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)   A3    (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)   A4    (12) Dont primes et cotisations   Obligatoires   ND    (13) Dont primes et cotisations   Produits et charges exceptionnels   Cis le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le   Charges exceptionnels   Produits		(1)	Don	t produits nets partiels sur opérations à long terme		но		
Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)   1G				produits de locations immobilières		ну		
(3) Dont		(2) 1	Dont '	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
Crédit-bail immobilier				– Crédit–bail mobilier *		НР		
Solution   Continue		(3) 1	Dont '	– Crédit–bail immobilier		HQ		
Complementaires personnelles: facultatives   Complementaires per		(4)	Don	t charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)		1H		
Solution   Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)   HX		(5)	Don	t produits concernant les entreprises liées		1J		
Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)   RC		(6)	Don	t intérêts concernant les entreprises liées		1K		
Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)   RD		(6bis)	Don	t dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		нх		
Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)  RD  (9) Dont transferts de charges  (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)  (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)  (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)  (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives  (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le  Pénalités sur marchés  Pénalités, amendes fiscales et pénales  Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion  Autres produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (8) Détail des produits et charges experiese antérieurs :  Exercice N  Exercice N  Exercice N  Exercice N		(6ter)	Don	t amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
Complementaires personnelles de l'exploitant (13)   Complementaires personnelles : facultatives   Charges exceptionnells   Détail des produits et charges exceptionnelles   Exercice N		(*** )	Don	t amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)  (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives  (7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe):  (8) Pénalités sur marchés  A4  (8) Détail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (9) Détail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (10) Détail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (11) Detail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (12) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives  (14) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (15) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (16) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (17) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (18) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (18) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (18) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (18) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones extreversione	S	(9)	Don	t transferts de charges		A1		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)  (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives  (7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe):  (8) Pénalités sur marchés  A4  (8) Détail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (9) Détail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (10) Détail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (11) Detail des produits et charges exceptionnelles sur opérations de gestion  (12) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives  (14) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (15) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (16) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (17) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (18) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (18) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (18) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (18) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones antérieurs :  (19) Détail des produits et charges extreversiones extreversione	IVOI	(10)	Don	t cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives  (7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) :  (8) Pénalités sur marchés  A6 Obligatoires  (8) Le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Charges exceptionnelles  (8) Pénalités, amendes fiscales et pénales  Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion  Autres produits exceptionnelles sur opérations de gestion  (9) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :  Exercice N  Exercice N  Exercice N	RE	(11)	Don	t redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
Complémentaires personnelles : facultatives   A0   obligatoires   A7		(12)				A4	1	271
Pénalités sur marchés  Pénalités, amendes fiscales et pénales  Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion  Autres produits exceptionnells sur opérations de gestion  Exercice N		(13)	comp	émentaires personnelles : facultatives Au obligatoir	A9			
Pénalités, amendes fiscales et pénales  Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion  Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion  Exercice N		(7)	Détai joindr	des produits et charges exceptionnels en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Charges exceptionnelles		Produits exception	onnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion  Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion  Exercice N		F	éna.	ités sur marchés	753	3		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion  Exercice N		E	éna	ités, amendes fiscales et pénales	4 876	5		
(S) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :  Exercice N		P	utre	es charges exceptionnelles sur opérations de gestion	168	3		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		P	utre	es produits exceptionnels sur opérations de gestion			7	737
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						F	.T	
		(8)	Détail	des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Exercice P	Produits antéri	eurs

Désignation de l'entreprise SARL L'ENTRETEMPS Néant Augmentations Valeur brute des Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence CADRE A Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste immobilisations au **IMMOBILISATIONS** début de l'exercice INCORP. **D9** TOTAL I CZFrais d'établissement et de développement **D8** KD 23 856 TOTAL II Autres postes d'immobilisations incorporelles KE KI (Ne pas reporter le montant des centimes)\* KG KH L9 KI. Sur sol propre Dont Composants KJ KK K0 **M1** 304 Sur sol d'autrui Dont Composants KM KN Installations générales, agencements Dont **M2** 60 275 KR KP K<sub>0</sub> et aménagements des constructions Composant Installations techniques, matériel M3 KU 98 221 4 154 KS KT et outillage industriels Composants CORPORELLES Installations générales, agencements, s immobilisations corporelles 105 KX 338 KW aménagements divers 3 LA Matériel de transport8 KY 1 864 KZ Matériel de bureau 36 946 LD LB LC et mobilier informatique Emballages récupérables et LE LF divers \* LJ LH Immobilisations corporelles en cours LI LM LL Avances et acomptes LN 302 951 LP 4 154 TOTAL III LO 8G 8M ЯT Participations évaluées par mise en équivalence FINANCIÈRES 8U 80 8W Autres participations 1P 1R **1S** Autres titres immobilisés 1T 1U 1V Prêts et autres immobilisations financières LR LQ TOTAL IV TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) 326 808 4 154 ØG ØH Réévaluation légale \* ou évaluation Diminutions Valeur brute des par mise en équivalence par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence immobilisations à CADRE B **IMMOBILISATIONS** par virement de poste Valeur d'origine des immobila fin de l'exercice à poste lisations en fin d'exercice Frais d'établissement et de développement DØ **D7** CØ INCORE IN TOTAL I Autres postes d'immobilisations incorpo-23 856 10 LV LW 1X LZ LY Terrains ΙP LX MB MC IQ MA Sur sol propre Constructions 304 ME MF Sur sol d'autrui IR MD Inst. gales, agencts et am. MH 60 275 MI IS MG des constructions CORPORELLES Installations techniques, matériel et outil-6 756 95 619 MI MK IT MJ lage industriels Inst. gales., agencts, amé-nagements divers 105 338 M<sub>0</sub> IU MM MN Autres Matériel de transport M<sub>0</sub> 1 864 MR IV MP immobilisations Matériel de bureau et MT 36 946 MU IW MS informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables et IX MV MW MX divers Immobilisations corporelles en cours NB MY MZ NE NF Avances et acomptes NC ND 6 756 300 348 NI NH IY NG TOTAL III Participations évaluées par mise en équivalence ØU M7 ΙZ ØW FINANCIÈRES Autres participations IØ ØX ØY ØZ 2B Autres titres immobilisés **I**1 2C 2D 2E 2F Prêts et autres immobilisations financières 12 2G TOTAL IV **I3** NJ NK 2H 6 756 324 205 ØM ØK ØL TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) **I**4



# TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2018 DGFiP N° 2054 bis

		Exercice N clos le :30/06/2018											
Les entreprises ayant pratiqué la <b>réévaluation légale</b> de leurs <b>immobilisations amortissables</b> (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre													
ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.													
Désignation de l'entreprise : SARL L'ENTRETEMPS Néant X *													
CADRE A  Détermination du montant des écarts  (col. 1 - col. 2) (1)  Utilisation de la marge supplément	aire d'amortissement												
(col. 1 – col. 2) (1)	ane a amortissement	Montant de la											
Augmentation Augmentation Augmentation	Montant cumulé												
du montant brut du montant Montant Fraction résiduell des immobilisations des amortissements des suppléments correspondant au		ce [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]											
d'amortissement (2) éléments cédés (3	5	6											
1 Concessions, brevets et droits similaires													
2 Fonds commercial													
3 Terrains													
4 Constructions													
5 Installations techniques mat. et out. industriels													
6 Autres immobilisations corporelles													
7 Immobilisations en cours													
8 Participations													
9 Autres titres immobilisés													
10 TOTAUX													
<ol> <li>Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apporté tions amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'en Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</li> <li>Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la ré</li> </ol>	treprise au début de l'exc												
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la ceu utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.	ssion de l'élément, le solo	le non											
<ul> <li>(4) Ce montant comprend :</li> <li>a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;</li> <li>b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exercice précédent de l'exercice precèdent de l'exercice precèden</li></ul>	ntreprise au début de l'ex	xercice.											
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions rég	•												
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU PO	OINT DE VUE FIS	CAL											
1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE													
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE													
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE													
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision sp	péciale.												
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de m à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.	ême, les entreprises en c	ause continuent											
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit													
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032													

Désignation de l'entreprise SARL L'ENTRETEMPS Néan											nt *								
CADRE A			SITUA	TIOIT	NS ET N		/EMENTS (OU VEN <i>A</i>							ISSEMENT	S TECHNIC	QUES	'		
IMMOBILI	SATIO	NS AMORTISSAB	LES		ntant de au débu		rtissements exercice	Aı	ugme	entations : de l'exerc	: dotation	ons		ninutions : an érents aux élé de l'actif et	éments sortis	IVION	tant de la fin		tissements ercice
Frais d'établis et de développ			TAL I	CY				EL					EM			EN			
Autres immob incorporelles	ilisati	ons TO	TAL II	PE			989	PF					PG			PH			989
Terrains				PI				PJ					PK			PL			
	Sur	sol propre		PM				PN					PO			PQ			
Constructions	Sur	sol d'autrui		PR			304	PS					PT			PU			304
	Inst. g	générales, agenceme agements des constr	ents, ructions	PV		56	226	PW		1	926		PX			PY		58	153
Installations to outillage indus	chniq	ues, matériel et		PZ		84	207	QA		3	153		QB		6 756	QC		80	603
Autres	Inst. générales., agencements, aménagements divers QD 81 6						679	QE		5	458		QF			QG		87	138
immobilisations	Maté	riel de transport		QH		1	864	QI					QJ			QK		1	864
corporelles		riel de bureau et matique, mobilier		QL		32	057	QM		1	488		QN			QO		33	545
	Emba	allages récupérabl ers	les	QP				QR					QS			QT			
		тот	AL III	QU	:	256	339	QV		12	027		QW		6 756	QX		261	611
TO	OTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	:	257	329	ØP		12	027		ØQ	1	6 756	ØR		262	600
CADRE B		VENTILAT	TION DE	ES M	OUVEN	/ENT	S AFFEC	TAN	T LA	PROVI	SION F	POU	IR A	MORTISSE	MENTS DE	ROG	ATOIF	RES	
			DOT	TATIO	ONS								REI	PRISES			Me	ouvem	ent net des
Immobilisation amortissables		Colonne 1 férentiel de durée						Diff	Colonne érentiel de				lonne 5 dégressif	Coloni	ent fisc	\ \ 1		sements e l'exercice	
Frais établissements	, M9	et autres	N1	e degi	ressii	N2	exceptionnel		N3	et autres	S	N4	lode	degressii	N5 exception	onnel	N6		
Autres immob. inco	1		N8			P6			P7			P8			P9		-   No		
porelles TOTAL Terrains			Q3			04			Q5			06			07				
	$-\frac{Q^2}{Q^9}$		R1			R2			R3			R4			R5		- R6		
Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Ins. gales, agen	$+$ $^{-}$		R8			R9			S1			S2			83		S4		
Ins. gales, agen	c of		S6			S7			S1   S8			S2 S9			T1		$ \frac{34}{T2}$		
et am. des cons Inst. techniques			T4			T5			T6			T7			T8		- T9		
mat. et outillage Inst. gales, age am. divers	2		U2			U3			U4			U5			U6		U7		
am. divers  Matériel de	U8		U9 U9			V1			V2			V3			V4		$ \begin{vmatrix} v_7 \\ v_5 \end{vmatrix}$		
Inst. gales, age am. divers  Matériel de transport  Mat. bureau et inform. mobilis  Emballages récup. et dive	- v.		V7 -			VI V8			v2 v9			W1			W2		$ \frac{\sqrt{3}}{W3}$		
inform. mobiling	W4		W5			W6			W7			W8			W9		$-\frac{1}{1}$		
₹ récup. et dive	S		X3			-			X5			X6			X7		- X8		
Frais d'acquisition titres de participation										Λυ			Ai						
TOTAL IV Total général	NP NP		NO			N/D			NM			NE			NII		NO		
(I+II+III+IV) Total général non ven			NQ				on ventilé	NY	NS			NT		Total s	NU général non ventil	é	NZ NV	]	
(NP+NQ+NR)  CADRE C	14.44					S+NT+N		IN I	<u> </u>						(NW-NY)		11L		
MOUVE AFFECTAN	T LES	TS DE L'EXERO CHARGES RÉ EURS EXERCIO	PARTIE	ES .	Mor		net au début xercice	t		Augment	tations		]	Dotations de aux amortis				nt net à	à la fin ice
Frais d'émis	sion d'	emprunt à étaler											<b>Z</b> 9			Z8			
		sement des obliga									SP			SR					



Désignation de l'entreprise SARL L'ENTRETEMPS Néant X											
	Nature des	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice			ontant de l'exercice
	Provisions pour gisements minic	reconstitution des ers et pétroliers *	3T		TA		ТВ		TC		
ıtées	Provisions pour (art. 237 bis A-	investissement II) *	3U		TD		TE		TF		
lemei	Provisions pour	hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
Provisions réglementées	Amortissements	dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
visior	de 30 %	ns exceptionnelles	D3		D4		D5		D6		
Pro	Provisions pour (art. 39 quinquie	prêts d'installation es H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provision	ns réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
		TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour	litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E		4F		4G		4H		
ses	Provisions pour terme	pertes sur marchés à	4J		4K		4L		4M		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour	amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
nes et	_	pertes de change	4T		4U		4V		4W		
r risqu	Provisions pour tions similaires	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A		
mod s	Provisions pour	impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
isions	Provisions pour immobilisations	renouvellement des *	5F		5H		5J		5K		
Prov	Provisions pour et grandes révisi		EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour fiscales sur cong	charges sociales et és à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provision charges (1)	s pour risques et	5V		5W		5X		5Y		
		TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
п		– corporelles	6E		6F		6G		6H		
ciatio	immobilisations	<ul> <li>titres mis en équivalence</li> </ul>	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
Provisions pour dépréciatio		– titres de participation	9U		9V		9W		9X		
bonr (		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
ions 1	Sur stocks et en	cours	6N		6P		6R		6S		
rovis	Sur comptes cli		6T		<b>6</b> U		6V		6W		
	Autres provision dépréciation (1)	ns pour	6X		6Y		6Z		7A		
		TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL G	SÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
			_	d'exploitation	UE		UF				
		Dont dotations et reprises	-	financières	UG		UH				
			_	exceptionnelles	UJ		UK				
Tit	es mis en équival	ence : montant de la dépr	réciat	ion à la clôture de l'exercic	e calc	culé selon les règles prévues	à l'a	rticle 39–1–5 <sup>e</sup> du C.G.I	10		
			_			11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					

 $<sup>(1) \</sup>grave{a} \ d\acute{e} tailler sur feuillet s\'epar\'e selon l'ann\'e de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.$ 

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

			Désignation de l'entrep	orise : 5	SARL I	'EN	TRETE	MPS							Néant	*
CA	DRE A		ÉTAT DES CRÉANCE	s			Mo	ontant bru	ıt		A 1 an au plu	s		A	plus d'un 3	an
ISÉ	Créance	s rattac	hées à des participations			UL		1		UM	2		UN			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts (1)	) (2)				UP -				UR			US			
MMC			lisations financières			UT				UV			UW			
<u> </u>	Clients	douteux	ou litigieux			1				01			0 11			
	Autres o					VA			474			474				
			de titres (Provision pour dépréciation rantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		)	UX		0	4/4		0	4/4				
L'ACTIF CIRCULANT	-		rantie * (antérieurement constituée* [00]  mptes rattachés			Z1 _		60	102		(2)	102				
CCT			e et autres organismes sociaux			UY			183			183				
CIR	Securite		Impôts sur les bénéfices			UZ		9	000		9	000				
CTIE	Etat et a	utres -	Taxe sur la valeur ajoutée			VM										
E L'A	collectiv	vitės _		:_:1	4-	VB		23	556		23	556				
DE	publiq	-	Autres impôts, taxes et versements	assimil	es	VN						•				
	Cerr		Divers			VP			043			043				
	Groupe		ciés (2) rs (dont créances relatives à des opé	rations		VC		131				733				
	de pensi	ion de t	itres)	0118		VR _		9	277		9	277				
	Charges co	onstatée	es d'avance			VS _										
				ТО	TAUX	VT		245	268	VU	245	268	VV			
SIC	(1)	Montai des				VD										
RENVOIS			– Remboursements obtenus en o			l '~ ⊦										
RE	(2) Prê	ts et av	ances consentis aux associés (perso	nnes ph							1					
CA	DRE B		ÉTAT DES DETTES		Mo	ntant b	orut		A 1 an au p	olus	A plus d'1 an	et 5 an	s au plus	A 1	plus de 5	ans
Em	prunts ob	ligatair	es convertibles (1)	7Y												
	•		igataires (1)	7Z												
Е	mprunts e auprès	des	à 1 an maximum à l'origine	VG		10	256		1	942		6	709		1	604
	établisser de crédi		à plus d'1 an à l'origine	VH		28	670		3	185		12	742		12	742
Em	prunts et	dettes f	inancières divers (1) (2)	8A		166	417								166	417
For	rnisseurs	et com	ptes rattachés	8B		184	718		128	194		28	261		28	261
Per	sonnel et	compte	s rattachés	8C		24	728		24	728						
Séc	urité soci	ale et a	utres organismes sociaux	8D		214	589		133	349		40	619		40	619
Í	Etat et	Impô	ts sur les bénéfices	8E		9	642		9	642						
i	utres	Taxe	sur la valeur ajoutée	vw		73	778		46	817		13	480		13	480
coll	ectivités	Oblig	gations cautionnées	VX												
pu	bliques	Autre	es impôts, taxes et assimilés	VQ		16	394		9	374		3	510		3	510
		mobilis	sations et comptes rattachés	8J												
Gro	oupe et ass	sociés (	2)	VI												
Aut	res dettes	(dont d	lettes relatives à des n de titres)	8K												
			de titres empruntés *	Z2												
	emis en g duits cons			8L												
				+		700	100		255	022	1	0.5	205		266	637
- 10			TOTAU	( lvv		/ / u	1 4 6	1 1/7 1	4 h /	1 4 2		115				/
RENVOIS	F	mprunts	TOTAUX	VY	'	729	196		Iontant des		runts et dettes e				200	037

Formulaire	obligat	pire (article 53 A		(9)	DETI	ERMINA	ATIO	N DU RES	SUL	TAT FIS	CAL	,	DGFIP	14	2058-A	2010
		• •	SART.	L'ENTRET	EMPS								Néant	k	Exercice N	
		ÉGRATIONS	711111		ши о			BÉNÉ	ÉFICI	E COMPTA	ABLE	DE L	'EXERCICE	WA	130	974
			1	de l'exploita	nt ou des	associés								WB		
-		nunération du travail treprises à l'IR)	{	de son conjo			moins	part déductib	le*				réintégrer :	W <sub>C</sub>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Av	antages personnels no	n dédu	ctibles* (sauf	WD		Amorti	ssements excéd	entaire		u C.G.I		Teminegrer :	XE		
lmise ultat	Αι	ortissements à porter l tres charges et dépens	igne ci ses sor	-dessous) nptuaires	WF			s amortissemen sur les véhicu				WG		- AL		
on ac u rés		t. 39–4 du C.G.I.) ction des loyers à réintég	rrer dan	s le cadre			(entre	prises à l'IS) des loyers di	snens	ée de réinté	oration	_				
ges ne ion d	d'u	n crédit bail immobilier e ovisions et charges à p	et de le	vée d'option	RA		(art.	239 sexies D	)		_	KD		)		
Charg	dé	ductibles (cf. tableau 2			WI		non co	opératifs non	déduc	tibles (cf. 20	67–BI	S) XX		XW	4	876
ge C	Ar	nendes et pénalités			WJ	4 876	Charge	es financières	(art. 2	12 <b>bis</b> ) *		XZ				
	Ré	intégrations prévues à	à l'artio	cle 155 du CG	iI*									XY		
		pôt sur les sociétés (c		9 de la notico	2032)									I7	9	642
iote-part	Béne de p	fices réalisés par une soci ersonnes ou un GIE	W				à l'arti	ats bénéficiaire cle 209 B du C		s L7				K7		
es. on		Moins-values nettes		imposées au t (12,8 % pour l				impôt sur le r	eveni	1)				18		
npositi ers et différé		à long terme	\ \ -	imposées au t	•			•		,				ZN		
Regimes d'imposition particuliers et impositions différées			nocabl	e des plus-val	uae ránlie	áac ၁૫	1	– Plus–va	alues	nettes à cou	rt term	e		W <sub>N</sub>		
regn p impo				xercices antér		ces au	{	– Plus–va	alues :	soumises au	régim	e des t	fusions	wo		
	Éα	arts de valeurs liquida	tivos s	ODCVM*	(antranria	os à l'IC)	•	1145 (6			105			XR		
	EC	1	Intérêts	s excédentaires		SU		Zones	d'enti	reprises*	x/			+		
léintégrati étailler su	ions d	IVCISCS a	`	1-1-3° et 212 du s étrangers anté		SX				onérée) SV	_			WQ	9	615
			déduit j	par les PME (ar	t. 209C)			plus-v		à taux zéro M	.8					
		n des charges affectée												Y1		
Résultat	fisc	al afférent à l'activité	releva	nt du régime	optionnel	de taxation	au ton	nage						Y3		
													TOTAL	WR	155	108
II. D	ÉD	UCTIONS						P	ERT	E COMPT.	ABLE	DE L	'EXERCICE	WS		
Quote–p	art c	lans les pertes subies	par un	e société de po	ersonnes o	ou un G.I.E	. *							WT		
rovision	s et c	harges à payer non déduc	tibles, a	ntérieurement ta	xées, et réi	ntégrées dans	les résu	ltats comptable	s de l'o	exercice (cf. ta	ableau 2	2058–B	, cadre III)	WU		
		<b>∫</b> − impo	osées a	u taux de 15 9	% (12,8 %	pour les ei	ntrepris	es soumises à	à l'im	pôt sur le re	venu)			wv		
	Di		osées a	u taux de 0 %										WH		
iers	Pi	nettesimpo		u taux de 19%										WP		
articuli śrées	lo	ng terme		ur les moins-		tas à lang t	ormo 01	ntáriouros						ww		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		-					crine ai	nerieures						-		
impos	_			ur les déficits		<b>S</b>								XB		
imes d et im		utres plus–values imp												I6		
Rég		raction des plus-value								11.				WZ		
	Pı	égime des sociétés mè oduit net des actions	eres et et part	s d'intérêts :	(Quote déduir	–part des fr e des produ	ais et c	harges restan s de participat	t imp	osable a 2A				<b>)</b> XA		
g	D	éduction autorisée au	titre d	es investissen	nents réali	sés dans le	s collec	tivités d'Outi	re–me	er*.				ZY		
		lajoration d'amortisse	ment*											XD		
Abattement sur	ions*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K	9	44 sexie		S L2			s entreprises innova xies A)	antes	L5		XF		
attement sur	exonérations*	Pôle de compétitivité hors CICE ( 44 undecies)	s Lo	6	Sociétés immobil (art. 208	investissement ier cotée C)	К3			e de restructura fense ( 44 <i>tera</i>		PA				
Abat	et exc	Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	øv	v	Bassin d'e redynamis	emploi à ser (44 duodecies)	1F			e franche d'act quaterdecies)	ivité	xc				
'					Zone de	revitalisation ru	rale (art. 4	14 quindecies)				PC				
		de valeurs liquidative							I					XS		
r feuille	t sép			nt déduction exc pour investiss	ement		X9		Créan report	ce dégagée pa t en arrière de	ar le déficit	ZI		XG	3	043
		s produits affectés au		rités éligibles :	au régime	de la taxati	ion au t	tonnage					mom:-	Y2		042
111.	KE	SULTAT FISCA	\L		ſ		h	énéfice (I mo	nine I	T)	VI	-	TOTAL II	XH	3	043
Résultat	fisc	al avant imputation de	es défi	cits reportable	es:			déficit ( <b>II mo</b>		*	XI	1	.52 065	XJ		
Déficit (	de l'	exercice reporté en ar	rière (	entreprises à l	'IS)*			•			ZL					
Déficits :	antér	ieurs imputés sur les rés	sultats d	le l'exercice (er	ntreprises	à l'IS)*					1			XL	75	695
RÉSUL'	ТАТ	FISCAL BÉNÉ	FICE	(ligne XN) ou	DÉFICI	Γ reportable	e en ava	ant (ligne XO	)		XN		76 370	xo		

# ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SARL L'ENTRETEMPS

EINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
PROVISION CICE 1ER SEMESTRE 2017	3 429
PRAIS FINANCIERS NON DEDUCTIBLES	6 186
KAIS FINANCIERS NOW DEDUCTIONES	0 100

# ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SARL L'ENTRETEMPS

DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
PROVISION CICE 1ER SEMESTRE 2018	3 043

(10)

### DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise SARL L'ENTRETEMPS					Néant *
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (	(1)			K4	75 695
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A	A)			K5	75 695
Déficits reportables (différence K4–K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER		CALES COR	RESPONDANTE	S	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par le sous le régime de l'article 39–1. 1 e bis Al. 1 er du CGI, dot	es salariés pour les entreprises placées tations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, N		SIETTE DE	L'IMPÔT		
(à détailler sur feuil	let séparé)	Г	Ootations de l'exercic	e Rep	orises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscale pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-	es correspondantes non déductibles -1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV	7	zw	
Provisions pour risques et charges *		•			
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9Н		9Ј	
Charges à payer		•			
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		98		9Т	
TOTAUX (	(YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à r	eporter au tableau 2058-A :	_	ligne WI	•	<b>↓</b> ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA M	ÉTHODE PAR COMPO	SANTS (a	art. 237 septie	s du C	(GI)
	Montant au début de l'exercice		tations	Moi	ntant net à la
Montant de la réintégration ou de la déduction	<u> </u>			IIn (	de l'exercice

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice	
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS		
(art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher)	ΧU	

<sup>Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.</sup> 



#### TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Cegid Group

	Dési	gnation de l'entreprise SARL L'ENTRETEMPS														Néar	nt	*
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	øс		(	530	235)		A ffo	ctations	[ -	Réserve	légale	ZB				
	-	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	, sc					SNO		éserves	-	Autres re	éserves	ZD				
	Z I	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			11	744	AFFECTATIONS	Divid	dendes	•			ZE				
	OKIGINES							ECT.	Autro	es répar	tition	ıs		ZF				
3	5	Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau							ZG		( 518	3 4	91)		
		TOTAL I	ØF		(	518	491)		(N.B. Le	e total I doit né	cessairen	nent être égal au <b>TOT</b> .	total II) <b>AL II</b>	ZH		( 518	3 4	91)
	REI	NSEIGNEMENTS DIVERS														Exercic	e N	:
	Care dit - bail mobilier   Care dit - bail immobilier   Care dit - bail									)	YQ							
	4GEMI	Engagements de crédit-bail immobilier												YR				
	ENG,	Effets portés à l'escompte et non échus												YS				
	SE	— Sous–traitance												YT				
	ARGI	Locations, charges locatives et de copropriété		nt monta location					J8			18 129	)	XQ		18	3 1	29
ES		— Personnel extérieur à l'entreprise										YU						
OST	TERN	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors r	étroce	essions)	)									SS		18	3	69
ES P	ACH EX	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage	s											YV				
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Autres comptes	(doi	nt cotisa	tions vo	ersées au essionne	ux organ	isations	ES				)	ST		72	2 3	35
ÉTA	AI	Total du poste corre	spond	lant à la	a ligne	FW d	u table	au n° 2	052					ZJ		108	3 8	34
	ET	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE												YW		į	5 9:	96
	IMPOTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(don	nt taxe int	térieure	sur les p	produits p	étroliers	ZS				)	9 <b>Z</b>		:	3 1	09
	MI	Total du compte corre	espon	dant à l	a lign	e FX d	u table	au n° 2	052					YX		9	9 1	05
	Ą.	— Montant de la T.V.A. collectée												YY		78	3 1	24
	T.V.A.	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au co services ne constituant pas des immobilisations	urs de	e l'exer	cice a	u titre o	des bie	ns et						YZ		3!	5 1	29
		Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration and	nuelle	e souscr	rite au	titre de	es salai	res DA	DS 20	017) *				ØB		99	9 0	51
		Montant de la plus-value constatée en franchise d'im-	pôt lo	ors de la	a pren	nière o <sub>l</sub>	ption p	our le r	égime	simpli	fié d'	impositi	on *	øs				
	VERS	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raiso	n des	somme	es mis	es à la	disposi	tion de	la so	ciété *				ZK				%
	DI	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP					-				pations: ( ann. III au C		)59-G		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
		Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'imp	ôt pre	évue au	4 de 1	l'article	e 238 <i>b</i>	is du C	GI po	our l'ent	repri	se donati	rice	RG				
		Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortisseme	nt exce	eptionne	l chez	l'entrep	rise inv	estisseu	r dans l	le cadre d	le l'ar	ticle 217	octies	RH				
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		P	lus-valu	ies à 15%	JK					Plus	s-values à	0%	JL			
H H	E *			P	lus-valu	ies à 19%	JM					Im	nputation	ns	JC			
MI55	GROUPE *	Groupe : résultat d'ensemble.		P	lus-valu	ıes à 15%	JN					Plus	s-values à	0%	JO			
~	٥			P	Plus-valu	ies à 19%	JP					Im	nputatio	ns	JF			
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH		N° S	IRET d	e la soci	été mèr	e du gr	roupe	JJ							

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

DGFiP N° 2059-A 2018 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 53 A

Dés	ign	ation de l'entreprise : SARL L'E	NTRETEMPS								Néant
	_	· DÉTERMINATION DE LA VAL									Nealit
		t date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeu	r nette réévaluée*	Amortissements pratie	qués	Aut	res ements*	Va	leur résiduelle
	1	FRITEUSE ZANUSSI HFHG400	© 5 176		3	en franchise d'impo		amortisse	)		6
	1	20/09/2002 FOUR MO 20LIT.				5 1	-				
	2	22/09/2011 ROBOT MENAGER KITCHENAID 6.	990				90				
	3	23/12/2014	590			5	590				
*	4										
ations	5										
silis	6										
I. Immobilisations*	7										
ij	8										
	9										
	10										
	11										
	12	P. BUILD VALUED MG	NINO VALUEO								
		B - PLUS-VALUES, MC	JINS-VALUES		(	Qualification fisca		<b>plus et moir</b> g terme	ıs-values ré	alisées	* Plus-values
		Prix de vente	Montant global de la plus ou de la moins-valu		Court terme		(10)			taxables à 19 % (1)	
		①	8		9	19 %	15 %	ou 12,8 %	0 %		19 % (1) ①
	1										
	2										
	3										
	4										
*Su	5										
mobilisations*	6										
nobili	7										
I. Imi	8										
_	9										
	10										
	11										
	12										
	13	Fraction résiduelle de la provision spé éléments cédés	ciale de réévaluation affére	nte aux	+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés s	e rapportant aux éléments cédé	és	+						
	15	Amortissements afférents aux éléments c bles par une disposition légale	édés mais exclus des charges	déducti-	+						
	16	Amarticeamente non protiquée an compteh	pilité et correspondant à la dé lois de 1966, 1968 et 1975, et	duction fective-	+	_					
suts		ment utilisée  Résultats nets de concession ou de sous c	oncession de licences d'explo	itation							
eléme	17	de brevets faisant partie de l'actif immob onéreux depuis moins de deux ans	oilisé et n'ayant pas été acquis	à titre							
Autres éléments	18	Provisions pour dépréciation des titres re values à long terme devenues sans objet									
/ - II	19	Dotations de l'exercice aux comptes de prelevant du régime des plus ou moins-va									
	20	Divers (détail à donner sur une not	e annexe) *								
	CA	ADRE A : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la co	e à court terme (total algé lonne ) 9	brique							
	CA	ADRE B : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la co	à long terme (total algé	brique							
			-		(A)		(ventila	(B) ation par taux)			(C)
	$\mathbf{C}$	ADRE C : autres plus–values taxa	bles à 19 % (11)								



# AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise	SARL L'ENTRETEMPS				Néant X *
(à 1'	A ÉLÉMENTS ASS exclusion des plus-values de fusion do	UJETTIS AU RÉGIME FIS nt l'imposition est prise en	CAL DES PLUS-VALUES charge par les sociétés a	S À COURT TERME absorbantes) (cf. cadre B)	
	Origine	Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à
	Imposition répartie	réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
au cours de	sur 10 ans				
l'exercice	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	N-1				
	N-2				
Plus-values réalisées	N-3 Sur 10 ans ou sur une durée				
au cours des	N-4 différente (art. 39 quaterdecies				
exercices antérieurs	N-5  1ter et 1 quater du CGI)				
	N-6 (à préciser) au titre de :				
	(a preciser) au titre de . N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				
Plus–values de fus	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DA ubrique ne comprend pas les plus-values affo sion, d'apport partiel ou de scission es soumises à l'impôt sur les sociétés se	frentes aux biens non amortiss	sables ou taxées lors des opé		été d'une activité
	s plus-values et date ons ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	TOTAL	,			

#### SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts)			
Désignation de l'entreprise : SARL L	ENTRETEMPS	Néa	ant X
	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .		
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies—0 bis du CGI) ① *.		
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> –0 du CGI) ● *.		

I - SUIVI	DES MOIN	IS-VALUES DES ENTR	EPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SU	JR LE REVENU
Origine  ①		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à	N-3			
long terme subjes au	N-4			
cours des dix exercices	N-5			
antérieurs (montants restant à	N-6			
déduire à la clôture du	N-7			
dernier exercice)	N-8			
	N-9			
	N 10			

# II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des moins-values	
Origine		À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies - 0 du CGI) À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies - 0 bis du CGI)		À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>	sur le résultat de l'exercice	à reporter  col ⑦= ②+③+④-⑤-⑥	
1		2	3	4	(5)	6	7	
Moins-values nette	s N							
	N-1							
	N-2							
Moins-values nettes à long terme	N-3							
subies au cours des dix exercices	N-4							
antérieurs (montants	N-5							
restant à déduire à la clôture du	N-6							
dernier exercice)	N-7							
	N-8							
	N-9							
	N-10							

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $n^{\circ}$  2032



### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL L'ENTRETEMPS										
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N										
		Sous-con	ptes de la	réserve spéciale des	plus-v	alues à long	terme			
		taxées à 10 % taxées	à 15 %	taxées à 18 %	taxe	ées à <b>19</b> %	taxées à 25 %			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent $(N-1)$										
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice										
TOTAL (lignes 1 et 2)	3									
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés										
Prélèvements opérés  - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5									
TOTAL (lignes 4 et 5)	6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS PO	UR	FLUCTUATION DES	COURS	* (5 º,6 º,7 º aliné	as de	e l'art. 39-	1-5° du CGI)			
montant de la réserve réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de		montants préle	vés sur la	réserve			de la réserve			
à l'ouverture de l'exercice l'année ①		donnant lieu a complément d'impôt 3 ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4				à la clôture de l'exercice  (5)				

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $n^{\circ}$  2032.

# CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE DGFip N° 2059-E 2018

VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL L'ENTRETEMPS Néant Exercice ouvert le : 01/07/2017 et clos le : 30/06/2018 Durée en nombre de mois 12 Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : Chiffre d'affaires de référence CVAE Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 693 142 Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés OK Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une OI activité normale et courante OT Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges TOTAL 1 OX 693 142 Ш Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée 2 Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OF. Subventions d'exploitation reçues OF Variation positive des stocks OD Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT 2 TOTAL 2 OM Ш Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée Achats ON 251 441 Variation négative des stocks OQ 400 1 Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 90 705 OR Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre OS d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) ow 1 709 Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OH Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition 09dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante OY TOTAL 3 OJ 345 255 Valeur ajoutée produite Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 OG 347 888 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD. MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 693 142 EY Effectifs au sens de la CVAE 4 Période de référence GZ3 0 0 6 / 2 0 1 8 HR Date de cessation Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs ΥP Effectifs moyens du personnel 4 Dont apprentis YF Dont handicapés YG Effectifs affectés à l'activité artisanale

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI )  $N^{\circ} \ de \ d\acute{e}p\^{o}t$ 

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société )

	$\overline{}$	(1)
1/	_	(1)
/	1	

Nealt
EXERCICE CLOS LE 30/06/2018 N° SIRET 4 0 1 6 2 3 1 6 0 0 0 1 7
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL L'ENTRETEMPS
ADRESSE (voie) 32 route de Toulouse
CODE POSTAL 65690 VILLE BARBAZAN DEBAT
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise   P2   1   Nombre total de parts ou d'actions correspondantes   P4   499
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
Forme juridique Dénomination  N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :  Titre (2) M Nom patronymique YURREBASO-MADARIAGA Prénom(s) Yves
Nom marital
Adresse: N° 32 Voie route de Toulouse
Code Postal 65690 Commune BARBAZAN DEBAT Pays FRANCE
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

<sup>(2)</sup> Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

### FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)	dont la s	ersonnes ou groupem ociété détient directe	ents de personnes de ment au moins 10 %	e droit ou de fait 6 du capital)		Néant X
N° de dépôt					1	
EXERCICE CLOS LE 30/06/2	2018		N° SIRET	4 0 1 6 2	3 1 6 0 0 0	0 1 7
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL L'ENT	RETEMPS				
ADRESSE (voie) 32 route of	de Toulouse					
CODE POSTAL 65690		VILLE	BARBAZAN DEB	BAT		
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉT	ENUES PAR L'ENTR	REPRISE	P5			
Forme juridique	Dénomination					
N° SIREN (si société établie en Fra	nce)			9	% de détention	
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune				Pays	
Forme juridique	Dénomination					
N° SIREN (si société établie en Fra				9	% de détention	
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune				Pays	
Forme juridique	Dénomination					
N° SIREN (si société établie en Fra				9	% de détention	
Adresse : Code Postal	Voie Commune				Pays	
					1 ays	
Forme juridique  N° SIREN (si société établie en Fra	Dénomination			0,	% de détention	
N°	Voie			/	o de detention	
Adresse : Code Postal	Commune				Pays	
Forme juridique	Dénomination					
N° SIREN (si société établie en Fra				9/	% de détention	
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune				Pays	
Forme juridique	Dénomination					
N° SIREN (si société établie en Fra	nce)			9	% de détention	
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune				Pays	
Forme juridique	Dénomination					
N° SIREN (si société établie en Fra				9	6 de détention	
Adresse:	Voie					
Code Postal	Commune				Pays	
Forme juridique	Dénomination	1			/ 1- 14	
N° SIREN (si société établie en Fra	Voie			9	% de détention	
Adresse : Code Postal	Commune				Pavs	

#### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS N° 2065-SD 01/07/2017 30/06/2018 Régime simplifié d'imposition Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal Χ Si PME innovantes, cocher la case Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD, indiquer le nom et la localisation **IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE** Désignation de la société: Adresse du siège social : SARL L'ENTRETEMPS SIRET 6 2 3 1 6 0 0 0 0 Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement: route de Toulouse 65690 BARBAZAN DEBAT **REGIME FISCAL DES GROUPES** Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: SIRET B ACTIVITE Activités exercées Hôtels et hébergement similaire Si vous avez changé d'activité, cochez la case RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065) 1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % 1 370 36 880 Bénéfice imposable à 28% Déficit Bénéfice imposable à 15 % 38 120 2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % PV exonérées PV à long terme Autres PV imposables à PV à long teme imposables à 19% 19% imposables à 0% art. 238 quindecies 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité Zone de Restructuration de la défense, Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activités Autres dispositifs art. 44 terdecies art, 44 quaterdecies Sociétés d'investissements Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées immobiliers cotées (indiquer + ou - selon le cas) relevant du taux à 15 % 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X **IMPUTATIONS** (cf.notice de la déclaration n°2065) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065) Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065–SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr. Visa: CGA Viseur conventionné Nom, adresse, téléphone, Télécopie - du professionnel de l'expertise comptable : DIV Cabinet ROUFFIAC 4 rue Carrérot 64000 PAU Tél:05.59 98 44 50 – N° d'agrément de l'AA :

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD 2018

#### ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

ANNEX	E A LA	A DEC	LAKAII	JN N° 2005				
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIO	ONS ET	PARTS	SOCIALES,	AINSI QUE DE	S REVENUS	ASS	IMILÉS D	ISTRIBUÉS
Montant global brut des distributions (1) Payées par la société	elle–même	e a	Paye	ées par un établisse	ment chargé du	service	e des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations o	u avantage	s dont la s	ociété ne désign	ne pas le (les) bénéf	iciaire (s)(2)	(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés interposées	s, actionnai	ires et port	eurs de parts, so	it directement, soit	par personnes	(d)		
Montant des distributions						(e)		
autres que celles visées en (a),						(f)		
(b), (c) et (d) ci–dessus <sup>3)</sup>						(g) (h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 9	6 prévu au	2° du 3 de	l'article 158 du	ı CGI <sup>(4)</sup>		(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de						(j)		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a			
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AU	X MEMB	RES DE	CERTAINE	S SOCIÉTÉS (	si ce cadre est ins	uffisant,	, joindre un éto	ıt du même modèle)
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ;	Pour les S.A.R.L.	chaque a	ssocié, gérant o	rs de la période reto u non, désigné col. taires de frais ou au Montant de	1 à titre de trait	ements ions de	s, émolumen	nts, indemnités,
<ul> <li>SCA – associés gérants;</li> <li>SNC ou SCS – associés en nom ou commandités;</li> <li>SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou conservisionetés.</li> </ul>	de parts sociales appartenant	laquelle le versement a été	à titre de traitements	à titre de frais d		ı, à	utres que ceu	s professionnels ix visés dans les les 5 et 6
coparticipants.	à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit		émoluments et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursemen		ndemnités Forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6		7	8
URREBASO-MADARIAGA Yves 2, route de Toulouse :5690 BARBAZAN DEBAT érant	499	2018	12 918					
URREBASO-MADARIAGA Yves 2, route de Toulouse 5690 BARBAZAN DEBAT	499	2017	12 190					
érant								
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (er	cas de gé	rance libre	)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cada	re est insuf	fisant, joir	dre un état du n	nême modèle)				
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRI	EPRISES	PLACÉ	ES SOUS LE	RÉGIME SIMPL	IFIÉ D'IMPOS	SITIOI	N	
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUI	ES A LONG TE	ERME	IMPOSEES	A 15%

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les

DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages  $^{(b)}$ 

# REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE Au titre de l'année N

SARL L'ENTRETEMPS 401623160 IS1				
Désignation et n° siren de la société	ation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé			
		PME au sens communautaire	X	
Désignation et n° siren de la société	ête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		
I – REDUCTIONS ET CREDITS I	D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant		
Crédit d'impôt pour la co	mpétitivité et l'emploi	6 85	59	
Réduction d'impôt en faveur du r le siège est situé au sein de l'UE	nécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont ou de l'EEE			
	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux réi	nunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
	Dont montant préfinancé			
	versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors iés affectés à des exploitations situées dans les DOM	97 98	37	
Montant des rémunérations n'exc les DOM				
paiement des congés et des charg	DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le es sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés impensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail			
majoration pour les salariés des p	es à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la rofessions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article			
Quote-part de crédit d'impôt résu groupements assimilés	ltant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC D	EPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant		
Crédit d'impôt en faveur d	e la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATIO	ON DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts )			
III – CAS PARTICULIERS				
	Crédit d'impôt	Monta	ınt	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N				
au titre de l'année N				

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

# CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

N° 2079-CICE-FC-SD (2018)

(Article 244 quater C du code général des impôts) Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

#### FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

	Exercice ouvert le	01/07/2017	Clos le	30/06/2018	ß.		
Nom et prénoms o	Nom et prénoms ou dénomination N° SIREN de 1'						
et adresse de l'o				4016231	6000017		
SARL L'ENTRETEMPS 32 route de Toulouse		Anci	ienne adress	e (en cas de chang	ement) :	:	
55690 BARBAZAN DEBAT							
				1			
Société bénéficiant du régime	Désignation et adresse de la société mère :			eiété N° SIRI	REN de la société mère		
fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)							
I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT					ANNI	ÉE CIVILE 2017	
A – Sur les rémunérations versées hors	s départements d'outre-	-mer (DOM)					
Montant total des rémunérations versé émunérations versées à des salariés af reporter le montant cumulé figurant sur le b ociales (DUCS) ou la déclaration trimestrie tors rémunérations versées dans les DOM)	fectés à des exploitation ordereau récapitulatif de co	ns situées dans les otisation (BRC) ou la	DOM déclaration un	nifiée de cotisations	1	97 987	
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)						6 859	
Montant des rémunérations éligibles à paiement des congés et des charges surbbligatoirement aux caisses de comper 3TP, des transports, des spectacles et des charges et des compers des spectacles et des controls de controls de controls des controls des controls des controls de contro	r les indemnités de cons nsation prévue à l'articl	gés est mutualisé e	ntre les emp	loyeurs affiliés	3a		
Montant de la majoration prévue pour les em	ployeurs visés à l'article L	. 3141–30 du code du	travail ((ligne	3a x 7 %) x 10/90)	3b		
Montant du crédit d'impôt majoré (lig	ne 2 + ligne 3b)				4	6 859	
B – Sur les rémunérations versées dans	s les DOM						
Montant des rémunérations n'excédan dans les départements d'outre-mer	t pas 2,5 SMIC versées	à des salariés affe	ctés à des ex	ploitations situées	5		
Montant du crédit d'impôt sur rémuné es départements d'outre-mer (ligne 5		lariés affectés à d	es exploitat	ions situées dans	6		
Montant des rémunérations versées à c l'outre—mer éligibles à la majoration p et des charges sur les indemnités de co caisses de compensation prévue à l'art les spectacles et des dockers).	oour les salariés des pro ongés est mutualisé entre	fessions pour lesque les employeurs a	uelles le paie ffiliés obliga	ement des congés atoirement aux	7a		
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)					7b		
Montant du crédit d'impôt sur rémuné es départements d'outre–mer (ligne 6		lariés affectés à d	es exploitat	ions situées dans	8		
Quote-part de crédit d'impôt résultant ou groupements assimilés (reporter le			s sociétés de	personnes	9		
Montant total du crédit d'impôt <i>(lig</i>	ne 2 ou ligne 4 + ligne	6 ou ligne 8 + lig	ne 9)		10	6 859	
Dont crédit d'impôt relatif aux rémune exploitations situées dans les départen		alariés affectés à a	les		11		

d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %
Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

2 Cf. § 55 du BOI–BIC–RICI–10–150–20.

3 Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS						
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)		
TOTAL				12		
III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D' GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES	IMPÔT ENTRE LES AS S SOCIÉTÉS	SSOCIÉS MEMBRES DE SOC	CIÉTÉS DE PE	RSONNES OU		
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance"en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société 3	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)		
			TOTAL			
IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE						
IV–1. Détermination du montant du crédit d'impôt dispo sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impô	onible pour l'entrep et sur le revenu) :	rise (sociétés soumises à	<u>l'impôt sur l</u>	<u>es</u>		
Cas général						
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfir	ou 4 + ligne 6 ou 8)	reprise dans des sociétés d	le 13 14	6 859		
Montant du crédit d'impôt disponible	iancement		14			
Reporter en ligne 15 :  – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif;  – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro				6 859		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quot dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés)	rise 16	6 859				
Cas particulier des sociétés relevant du régime de group	<u>-</u>		mère)			
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de du groupe)	17					
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfir	18					
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19:  — le résultat du calcul (ligne 17— ligne 18) s'il est positif;  — zéro si le résultat du calcul (ligne 17— ligne 18) est négo	19					
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quo dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations	ises 20					

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

#### IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	6 859
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573–SD	22	

#### - Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

#### - Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

#### - Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD.

I<u>V-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu</u>: les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



Direction Générale des Finances Publiques N° 2067 (2018)

	RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX	ANNÉE .	ou exercice
Désignati	on de l'entreprise SARL L'ENTRETEMPS	dv	01/07/2017
_	32 route de Toulouse 65690 BARBAZAN DEBAT	au	30/06/2018

A	A - FRAIS AL	LOUES DIREC	CTEMENT OU II	NDIRECTEMEN	NT AUX PERSO	ONNES LES MI	EUX REMUNE	REES: v. notice	0
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
	RÉMUNÉRAT	IONS DIRECTES (	OU INDIRECTES (d	lans l'ordre du tableau	ci–dessus)	Frais de	DÉPENSES E AFFÉR		TOTAL
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice (§)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation ( v. notice 8 )	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									
	** TOTAUX		1			'			
В	B - AUTRES F	RAIS							10
Ca	adeaux de toute na	ature, à l'exceptior utes taxes comprise	n des objets conçus :	spécialement pour l	a publicité, et dont	la valeur unitaire n	e dépasse pas 69 €		6 717
_		•	e restaurant et de spe	ctacles, qui se rattacl	hent à la gestion de l	'entreprise et dont l	a charge lui incomb	e normalement	
Т	otal								6 717
	C - ÉLÉMENT	S DE RÉFÉRE	NCE (v. notice	1):					
Total des dépenses					Bénéfices imposables <b>9</b>				
- de l'exercice 20.18 (total col. 9 + total col. 10) <b>⊕</b>					6 717	– de l'exercice	201.8 🕦		76 370
Ŀ	– de l'exercice précédent <b>①</b>				194 635	– de l'exercice	précédent 🕦		
Nom et qualité du signataire Monsieur YURREBASO-MADARIAGA Yves Gérant					à <sup>BAI</sup> Signa	RBAZAN DEBAT	,	le11/10	/2018

Titre du document DELAI SUPPLEMENTAIRE TRANSMISSION TDFC

Désignation de l'entreprise SARL L'ENTRETEMPS

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Х

	32 route de Toulouse
	65690 BARBAZAN DEBAT
DELAI SUPPLEMENTAIRE	
L'entreprise demande	e à bénéficier du délai supplémentaire au titre de la transmission TDFC.
1	